# COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION EDUCATION



# Procès-verbal N°12 Réunion du 04 avril 2019

Animateur: M. CARRETO A.

Présents: MM. LEFEUVRE L., CHONCHON R., JABRI Y., COUFFIN M., LEGUYADER J., SAINT ALBIN M.

#### RAPPEL ATTENTION !!!

Une rencontre « Sensible » n'est pas à prendre à la légère et, est de la responsabilité de tous !

Une demande de classement en match « sensible » est à adresser au District du Val de Marne de Football

15 jours au minimum avant la date du match. (formulaire disponible sur le site du District dans l'onglet « Documents)

La Commission CDPME est là dans un but préventif, <u>c'est pourquoi nous espérons vivement compter sur la présence des deux Clubs</u>, faute de quoi, en cas d'incident sur le match, la Commission de Discipline sera sensible aux décisions qui pourront être aggravées en cas d'absence. (*Article 129 des RG de la FFF*).

#### **Pour information:**

Dans l'hypothèse de l'absence d'un ou des deux Clubs, la Commission :

- Maintiendra la rencontre à la date initiale avec le dispositif « CLASSIQUE » (Police, 3 Arbitres et un Délégué) et imputera les frais à la charge du club absent non excusé
- Si absence non excusée des deux clubs, les frais seront à la charge des deux Clubs.

## **MATCHS « CLASSE SENSIBLE »**

### CACHAN C.O. / HAY LES ROSES C.A. Match de championnat—U17 D2.A du 14/04/2019

La commission prend connaissance de la demande transmise par la Commission de Discipline du District du Val de Marne de Football

# Réception de :

### Officiels:

M VIGIER Philippe, Délégué officiel sur la rencontre.

M LEFEUVRE Louis, Délégué CDPME

# Club de CACHAN C.O.:

M. LOPES, Responsable sécurité

M. BELFERROUM, Responsable de l'équipe U17

#### Club l'HAY LES ROSES C.A.:

M. ELIE, Responsable sécurité

M. BARAT, Dirigeant de l'équipe U17

La CDPME échanges avec les représentants des clubs, concernant l'organisation de la rencontre. Les procédés concernant cette rencontre sont arrêtés.

## La Commission décide :

- Que cette rencontre se **tiendra à « HUIS CLOS »,** suite aux incidents intervenus lors de la dernière rencontre.
- Que la procédure sera transmise à l'ensemble des participants
- Transmet ce dossier «match sensible» au secrétariat du District du Val de Marne de Football :
  - \*1 arbitre officiel, (central), à la charge du club recevant,
  - \*1 arbitre assistant à la charge du club recevant
  - \*1 arbitre assistant à la charge du club visiteur.
  - \*1 délégué officiel à la charge du club recevant
  - \*1 délégué officiel, (CDPME), à la charge du club visiteur

# Match classé sensible

Les questions sont épuisées la séance est levée

Prochaine réunion de la CDPME : Sur convocation.